



Mazarine et Mazarinades : la plus grande bibliothèque d'Europe dans la tourmente de la Fronde

Yann Sordet

► To cite this version:

Yann Sordet. Mazarine et Mazarinades : la plus grande bibliothèque d'Europe dans la tourmente de la Fronde. L'exploration des Mazarinades, Université de Tokyo, Nov 2016, Tokyo, Japon. hal-01551468

HAL Id: hal-01551468

<https://hal.science/hal-01551468>

Submitted on 30 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mazarin, Mazarine, Mazarinades. Cette séquence anaphorique, qui associe un homme, une bibliothèque et un corpus pamphlétaire, ne résume pas l'ensemble des substantifs que l'ingéniosité verbale, le jeu littéraire et l'inimitié ont contribué à dériver du patronyme « Mazarin » au XVII^e siècle, et tout particulièrement pendant la Fronde¹. Du moins s'agit-il des seuls qui, au XXI^e siècle, ont conservé une signification commune, et recouvrent une réalité aisément et assez largement identifiable au-delà du cercle des lexicographes et des dix-septémistes².

On ne s'étonnera pas des liens qui unissent, à travers la figure du cardinal ministre, la Mazarine aux mazarinades. D'abord parce que la bibliothèque constituée par Mazarin à Paris à partir du début de la décennie 1640 n'est pas une simple collection de livre, mais un objet nouveau dans la France du XVII^e siècle, à la fois institution « culturelle » au statut inédit, et projet politique. Ce relief particulier était évident non seulement aux yeux de ses concepteurs (Mazarin et son conseiller-bibliothécaire Gabriel Naudé, vraisemblablement recruté dès la fin de l'année 1642, en tout cas d'une activité débordante à partir de 1643), mais aussi aux yeux des pouvoirs (la Cour, les membres du conseil du Roi, les magistrats du Parlement de Paris), aux yeux de la République des Lettres, et aux yeux de l'opinion. Aussi, d'une certaine manière la première Mazarine, bibliothèque personnelle de Mazarin, fut l'un des enjeux secondaires, et presque un acteur, de la Fronde : entre 1648 et 1653 tour à tour et contradictoirement elle fut considérée comme une créature du cardinal, un masque du ministre et un leurre, une preuve de ses malversations, un instrument (néfaste ou utile) de sa politique, un témoin et un outil de son action publique, et une opportunité de liquidités. De fait, la première Mazarine est peut-être en Europe occidentale la première bibliothèque depuis l'Antiquité qui soit devenue un sujet politique, et qui ait atteint une telle visibilité dans la société. Une visibilité qui tenait à plusieurs raisons : elle avait été constituée

¹ L'adjectif « mazarine / *mazarinea* », en latin ou en français, substantivé par l'usage, désigne communément la bibliothèque personnelle de Mazarin à partir des années 1640, puis, après sa mort en 1661, la bibliothèque publique fondée selon ses vœux auprès du collège des Quatre-Nations. Et cela même si, sous l'Ancien Régime, l'institution est officiellement désignée sous les appellations concurrentes de « bibliothèque du collège des Quatre-nations » et de « bibliothèque du collège Mazarin ». À compter de 1793, avec la suppression du collège, l'appellation « Bibliothèque des Quatre-Nations » domine exclusivement, jusqu'en 1805. À partir de cette date (qui correspond aussi à l'arrivée de l'Institut dans le voisinage de la Mazarine, dans les locaux de l'ancien collège), les publications officielles (almanach impérial puis royal, indicateurs, règlements...) recourent à la formule « Bibliothèque Mazarine ou des Quatre Nations », puis, à partir de 1820, à la seule désignation « Bibliothèque Mazarine », désormais sans concurrence (les « Quatre Nations » s'effacent alors de la topographie lexicale parisienne). On signalera l'apparition en 1647, sous la plume du Père Mersenne, de la formule « *Bibliotheca Mazarino Naudaea* », qui rend grâce au rôle fondamental joué par Gabriel Naudé dans l'édification de cette collection sans équivalent (cit. dans Y. Sordet, « D'un palais (1643) l'autre (1668) : les bibliothèques Mazarine(s) et leur décor », *Journal des Savants*, 2015, p. 108).

² Nous écartons le terme de « mazarinette », forgé pour désigner les nièces de Mazarin, et dont l'emploi nous paraît plus anecdotique et la signification moins largement évidente. Nous renvoyons sur ces questions aux contributions de T. Matsumura, « Sur quelques dérivés du nom Mazarin », dans le présent volume, ainsi que « Remarques lexicographiques sur le mot *mazarinade* », dans *Mazarinades, nouvelles approches*, Actes du colloque de Paris, 10-12 juin 2015, éd. S. Haffemayer, P. Rebollar et Y. Sordet, *Histoire et civilisation du livre*, XII, 2016, p. 163-168.

avec des moyens colossaux, dans un temps extrêmement court (entre 1642 et 1648) ; c'était au milieu du XVII^e siècle une collection exceptionnelle (entre 40 000 et 56 000 volumes), sans guère d'équivalent³ ; elle était liée à un lieu, à un espace conçu de toutes pièces et *ad hoc*, à partir de 1646, dans l'espace urbain. Les autres bibliothèques parisiennes, même les plus importantes, ne disposaient pas d'une telle exposition médiatique : aucune ne pouvait prétendre à sa volumétrie ; certaines avaient une existence encore itinérante, ou étaient d'une accessibilité toute relative ; elles se trouvaient toutes intégrées dans un complexe architectural et institutionnel, au sein d'un hôtel, d'un palais ou d'une abbaye (Saint-Victor de Paris, Saint-Germain-des-près, Sainte-Geneviève...) ; leur existence n'était pas « politisée », au sens où le devenir de la Mazarine reposait sur un projet, conçu et expressément justifié dans une « cité » dont le périmètre était non seulement la ville de Paris, mais le Royaume de France. La Mazarine fut donc, sous la Fronde, comme d'autres personnes physiques ou morales, comme d'autres lieux ou institutions de Paris, un sujet de pamphlet. Elle eut, parmi les libellistes, ses détracteurs et ses thuriféraires. Et la production comme la diffusion de certaines mazarinades a tenté d'orienter effectivement le cours de son histoire.

C'est en fait une relation de nature réciproque qui unit la collection de livres de Mazarin à ce répertoire pamphlétaire, inédit par son ampleur et sa densité (quelque 5 500 éditions imprimées en 5 ans). Si les mazarinades la convoquent dans leur rhétorique, comme argument de diatribe ou d'apologie, la Mazarine fut aussi, en tant que bibliothèque, le premier réservoir naturel de mazarinades. Le bibliothécaire du cardinal, qui est aussi son conseiller politique, les recueille, les analyse, les cite, d'abord pour y répondre et défendre l'action de son maître, ensuite par curiosité bibliographique et vertu bibliothécaire. On sait que de cette collecte il tire une vaste enquête critique, le *Mascurat*, qui fait l'objet de deux éditions successives, en 1649 et 1650⁴. L'ouvrage a été conçu au cœur de la bibliothèque (dans « l'aile de la bibliothèque », ambitieuse extension du Palais Mazarin édifiée à partir de 1646, Naudé dispose d'un appartement, ainsi que d'un cabinet de travail situé dans le prolongement de la grande galerie qui doit accueillir les livres). C'est du reste la bibliothèque de Mazarin, puis la Bibliothèque Mazarine qui a géré le « stock » du *Mascurat*. L'ouvrage n'était en effet pas destiné à l'origine à faire l'objet d'un commerce de librairie. En témoigne une lettre de Naudé à Mazarin du 17 juin 1651 : « il faudroit escrire à Mr Cramoisy ou luy faire dire qu'il vendit publiquement le *Mascurat*... »⁵. Les archives comptables et de récolement que nous avons examinées laissent apparaître ponctuellement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'état du stock conservé à la bibliothèque : on sait qu'il est de 547 exemplaires en feuilles début 1690⁶, puis encore de 164 exemplaires en 1723, et qu'il peut être offert à des visiteurs ou des collaborateurs du collège⁷. De cet ensemble, cinq exemplaires en feuilles de la seconde édition subsistent encore aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine⁸. Dans cette action de collecte, qui se poursuit vraisemblablement au-delà de la dispersion de la première bibliothèque de Mazarin

³ Elle n'était sans doute alors dépassée, en Europe, que par la Herzog-August Bibliothek de Wolfenbüttel, mais qui, en tant que bibliothèque ducal, avait été développée sur plusieurs générations et non par la volonté et l'action d'un seul homme.

⁴ *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième janvier jusques à la declaration du premier avril mil six cens quarante neuf*, [Paris, Sébastien Cramoisy, août 1649] ; [*Ibid.*, début 1650]. Moreau 1769.

⁵ Lettre de Gabriel Naudé à Mazarin, du 17 juin 1651, éd. par Kathryn Willis Wolfe et Philip J. Wolfe, *Considérations politiques sur la Fronde*, Paris ; Seattle ; Tübingen, 1991, p. 23.

⁶ Bibl. Mazarine, ms. 4104, f. 617.

⁷ Archives nationales, S/6505(2).

⁸ Bibl. Mazarine, 2° 9887 Rés.

(février 1652) et du départ de Naudé pour la Suède (juillet 1652), le bibliothécaire est assisté d'un autre collaborateur de Mazarin, le fidèle avocat Guillaume Bluet. Dans cette lettre à Mazarin de juin 1652, Naudé n'évoque que la production encomiastique, mais on devine aisément qu'il tait à son maître une plus large moisson : « J'ay desja amassé tumultuairement toutes les pièces faictes à l'honneur de V.E. jusques au siège de Paris [...] Pour ce qui est des autres que l'on a faictes depuis ce temps là, [...] il sera plus facile à Mr. B[luet] de les fournir qu'à moy, parce qu'il y a longtemps que je neglige d'achepter tous les libelles et que luy a tousjours continué d'en faire des recueils. Mais comme il y a plus de cinq cens personnes dans Paris qui acheptent reglement tout ce qui s'y imprime en fait de libelles, il ne sera pas difficile de satisfaire quelque jour à cette curiosité là de V.E... »⁹.

Quinze ans avant d'entrer au service de Mazarin, en publiant son *Advis pour dresser une bibliothèque* (1627, réimprimé à l'identique en 1644), Gabriel Naudé avait dit l'importance, dans la constitution d'une collection, « de ne rien negliger de tout ce qui peut entrer en ligne de compte & avoir quelque usage, soit à l'esgard de vous ou des autres : comme sont les libelles, placarts, theses, fragments, espreuves, & autres choses semblables, que l'on doit estre soigneux de joindre & assembler suivant les diverses sortes & matieres qu'ils traictent [...] autrement il arrive d'ordinaire que pour avoir mesprisé ces petits livres qui ne semblent que bagatelles & pieces de nulle consequence, on vient à perdre une infinité de beaux recueils qui sont quelquefois des plus curieuses pieces d'une bibliotheque »¹⁰. On n'oubliera pas, pour résumer cette curiosité *a priori* pour les mazarinades qui était de nature à la fois bibliographique, bibliothécaire et politique, que le premier livre publié sous son nom par un Naudé âgé de tout juste vingt ans avait justement été consacré à la question pamphlétaire, sous le titre *Le Marfore ou Discours contre les libelles* (1620), dans un contexte qui était celui des campagnes de diffamation contre le connétable de Luynes, favori de Louis XIII¹¹.

On sait pourtant que la Mazarine s'est ponctuellement débarrassée de mazarinades, au nom semble-t-il de critères liant politique documentaire et mémoire du fondateur. C'est ce qui ressort d'une note figurant à la fin de l'inventaire des collections ratifié en février 1690 : « ont esté rebutéz quelques escrits du temps injurieux a son Eminence »¹². Quoi qu'il en soit les circonstances de la Fronde ont déterminé pour la bibliothèque, entre autres vocations, celle d'une expertise particulière sur ce corpus pamphlétaire, qui s'exprimerait à partir du XIX^e siècle par la volonté de développer en la matière une collection de référence¹³.

Après un bref rappel sur la chronologie qui conduit des bibliothèques personnelles de Mazarin à la Bibliothèque Mazarine, nous nous interrogerons sur la perception de cette prodigieuse collection de livres et de manuscrits qui se dégage des mazarinades. En rappelant que la bibliothèque de Mazarin a constitué l'un des sujets des mazarinades, nous voulons montrer que le projet « politique » de fondation d'une Bibliothèque Mazarine a cristallisé sous la Fronde, en

⁹ Lettre de Gabriel Naudé à Mazarin, après le 19 juin 1652, éd. par Kathryn Willis Wolfe et Philip J. Wolfe, *Considérations politiques...*, *op. cit.*, p. 143.

¹⁰ Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, François Targa, 1627, p. 99-100.

¹¹ Paris, Louis Boulanger, 1620.

¹² Bibl. Mazarine, ms. 4104, f. 617.

¹³ Sur la constitution de la collection de mazarinades de la Mazarine, on consultera la notice descriptive du fonds [en ligne : <http://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/collections/fonds-particuliers/mazarinades>] ; sur les efforts de mise en place d'une politique de développement et de traitement systématique, voir Christophe Vellet, « Les mazarinades à l'affiche ? Armand d'Artois et la collection de la Bibliothèque Mazarine », dans *Mazarinades : nouvelles approches...*, *op. cit.*, p. 51-67.

convoquant à la fois l'opinion public et une réflexion juridique, et s'est exprimé pour la première fois publiquement à travers ce corpus. Pour cette raison aussi, celui-ci constitue une source décisive pour l'histoire de l'institution.

Installé à Paris depuis 1639, et nommé premier et principal ministre en 1643, Mazarin, en recrutant Gabriel Naudé, entreprend un projet à bien des égards inédit en France : l'édification d'une bibliothèque dont le volume sera sans comparaison en Europe occidentale, correspondant pour l'essentiel à trois ambitions qui chacune lui donneront un visage particulier.

1. Elle sera un instrument de documentation politique, propre à éclairer l'action des hommes, et en particulier de celui qui est en charge de la conduite de l'État. La question de l'efficacité des systèmes politiques, et la problématique des médias, faisaient partie des préoccupations fondamentales d'un Naudé à la fois bibliothécaire, bibliographe, penseur et conseiller politique. L'essentiel de son œuvre publié avant la rencontre avec Mazarin en témoigne, que ce soit *Le Marfore* (1620), la *Bibliographia politica*, 1633 ou les *Considérations politiques sur les coups d'estat* (1639). L'*Advis* (1627) avait traduit cette fonction en termes bibliothéconomiques : la bibliothèque idéalement conçue doit être le lieu de la confrontation intellectuelle, de l'exercice de la raison critique, et à ce titre à la fois conservatoire et laboratoire des polémiques, des contestations et des contradictions : « ne point négliger toutes les oeuvres des principaux heresiarches ou fauteurs de religions nouvelles & différentes de la nostre plus commune » ; acquérir les livres de « tous ceux qui ont écrit & fait des livres & traitez sur quelque sujet particulier soit qu'il concerne l'espece ou l'individu [...]. En suite [de] tous ceux qui ont écrit le plus heureusement **contre** quelque science, ou qui se sont opposez avec plus de doctrine & d'animosité [...] aux livres de quelques auteurs des plus celebres & renommez »¹⁴. On observera que les deux premières acquisitions documentées de Gabriel Naudé pour la bibliothèque de son nouveau maître, à la date d'août 1643, sont l'*Augustinus* de Jansenius (dans l'édition de Paris, Mathieu Guillemot, 1641, postérieure d'un an à l'originale) et les *Theses theologiae... contra Corn. Jansenii Augustinum*, rassemblées par le P. jésuite Joannes Groll (Paris, Charles II Chastellain, 1641), livres achetés directement auprès des imprimeurs-libraires¹⁵. De cette anecdote, fruit peut-être du hasard ou de circonstances comptables, on serait tenté de faire un symbole programmatique. De fait, dans la bibliothèque du ministre ont été constitués des ensembles documentaires éclairants, sur des controverses spirituelles ou scientifiques, comme sur des conflits diplomatiques ou politiques. Ainsi des quelque 150 pièces imprimées réunies en recueils sur les événements de la guerre de Trente ans. Ces relations diplomatiques, avis, requêtes, pamphlets ou proclamations princières, en langues diverses, imprimés en Allemagne, en Bohême, en France ou en Italie à l'appui de tel ou tel parti, documentent combats et prises de villes, controverses religieuses et revendications politiques, de la défenestration de Prague (1618) jusqu'à la veille des traités de Westphalie (1648), à savoir sur un temps qui correspond à l'ascension politique de Mazarin puis à son intervention au sommet de la diplomatie européenne¹⁶.

¹⁴ Gabriel Naudé, *Advis...*, *op. cit.*, p. 57 et 48-49.

¹⁵ Il s'agit des deux premières entrées d'une liste de « despence en livres tant en blanc que reliez faite 1643 », en tête du *Premier volume de despence, ou registre tant de la recepte que de la despence faite pour la bibliothèque de Mgr. l'Éminentissime cardinal Mazarin, depuis le XV aoust 1643* (1643-1647), BnF, mss, NAF 5764(1), f. 16.

¹⁶ Présentation d'une partie de cette collection dans : Veronika Prochazkova, « Le début de la guerre de Trente ans en Bohême d'après les imprimés de la Bibliothèque Mazarine à Paris », *Histoire et civilisation du livre*, III, 2007, p. 239-249.

2. Elle constituera une extraordinaire collection de livres rares et curieux. Dans une approche muséographique qui nous place aux origines du phénomène bibliophilique, la bibliothèque de Mazarin réunit ainsi des ensembles remarquables de manuscrits à peinture, d'incunables et de monuments typographiques, de cartes et d'estampes, d'impressions orientales et plus largement d'*exotica*.

3. Dans le même temps elle sera une bibliothèque encyclopédique et universelle, qui, selon l'impératif formulé dès 1627 par Naudé, sera vouée à l'usage du public, et dont les ressources seront accessibles « au moindre des hommes qui en pourra avoir besoin »¹⁷.

Au moment où paraissent les premières mazarinades, la bibliothèque parisienne de Mazarin avoisine les 50 000 volumes¹⁸, rassemblés en moins de huit années par des moyens divers qu'il n'est pas ici le lieu de détailler : acquisitions en bloc et à l'amiable de bibliothèques entières, achats en vente publique, revendications assez proches de l'exercice d'un droit d'aubaine, dons et dédicaces, prises de guerre, campagnes de prospection massive à l'étranger (Flandres en 1644, Italie en 1645-1646, puis Allemagne et Suisse, Hollande et Angleterre en 1647¹⁹). Nous parlons là d'une collection qui en tant que telle n'existe plus : il s'agit de la première bibliothèque parisienne de Mazarin, d'abord développée dans l'Hôtel de Clèves, près du Louvre, puis, à partir de l'automne 1643 dans l'aile gauche de l'Hotel de Chevre-Tubeuf, où, comme en témoigne la *Gazette* de Renaudot de janvier 1644, les gens de Lettres la fréquentent déjà²⁰. À la veille de la Fronde, on venait seulement de commencer à la transférer dans un nouveau et exceptionnel bâtiment, une aile spécifiquement conçue le long de la rue de Richelieu par les architectes Pierre Le Muet et Maurizio Valperga à partir de 1646, dont le rez-de-chaussée voûté accueillerait les écuries du cardinal, et dont l'étage serait principalement dévolu à la bibliothèque, lui réservant notamment une grande galerie d'environ 62 m. de long (32 toises). Cette bibliothèque, qui est à partir de 1648 le sujet d'un certain nombre de mazarinades, et dont en retour d'autres mazarinades assureront la défense et la promotion, n'existe plus. La collection est pour l'essentiel dispersée en vente publique au début de l'année 1652, comme une partie des parlementaires l'avaient souhaité dès janvier 1649. Rappelons les faits : le 9 janvier 1649, Mazarin avait été décrété par le Parlement « perturbateur du repos public » et s'était vu fixer vingt-quatre heures pour quitter la cour et huit jours pour quitter le royaume. Le 25 janvier le Parlement ordonnait l'inventaire et la saisie de ses biens mobiliers, dont la vente commença le 22 février. À cette première campagne de saisie et de dispersion avaient échappé les biens que le cardinal et ses fidèles avaient prudemment mis à l'abri auprès d'agents de confiance, ainsi que – temporairement – la bibliothèque, dont le Parlement souhaitait qu'un inventaire soit préalablement dressé. La décision d'inventorier les livres est prise par l'arrêté du 24 mars 1649 ; le 26 mars on désigne trois experts pour conduire l'opération, l'imprimeur-libraire Sébastien Cramoisy (1584-1669), le relieur Laurent Saulnier (1594-166?) et le libraire-relieur André Soubron (159?-1684) ; les deux premiers au moins sont des proches de Naudé, et ont été nommés à son instigation. Le sort de la bibliothèque est alors l'objet principal de la correspondance du bibliothécaire et du ministre²¹. Rien ne laisse penser que cet inventaire ait été effectivement dressé – ce que l'historien peut regretter, car il aurait constitué la seule description plus ou moins exhaustive du contenu de la première bibliothèque parisienne de Mazarin. En tout cas, si Naudé multiplie les initiatives pour sauver la bibliothèque du « naufrage », et si le Parlement ne paraît pas renoncer à ses intentions, dans les faits rien ne se passe avant décembre 1651. Alors que Mazarin, rappelé par le roi le 12

¹⁷ Gabriel Naudé, *Advis...*, *op. cit.*, p. 152.

¹⁸ L'estimation la plus haute aujourd'hui repérée – 56 000 volumes – date de juin 1650 ; elle se trouve dans un acte royal que nous citons *infra*.

¹⁹ Seule la Fronde empêchera la mise en œuvre d'une campagne similaire en Espagne.

²⁰ Livraison du 30 janvier 1644 (n° 13, p. 80).

²¹ Lettres des 24 et 26 mars 1649, éd. dans *Considérations politiques sur la Fronde...*, *op. cit.*, p. 1-4.

décembre, mettait fin à son premier exil, le parlement de Paris, par un arrêt du 29 décembre, mettait sa tête à prix pour la somme de 150 000 livres, à prendre sur le produit de la vente de la bibliothèque. Malgré le plaidoyer de Naudé, et en dépit d'une décision royale contradictoire qui ne fut vraisemblablement pas diffusée à temps (un arrêt du conseil du roi du 18 janvier 1652, qui cassait et annulait l'arrêt du Parlement de décembre 1651), la bibliothèque est vendue à l'encan du 8 janvier au 17 février 1652.

On rappellera que l'actuelle Bibliothèque Mazarine est l'héritière de la seconde bibliothèque parisienne de Mazarin, (re)constituée à partir de 1653, qui réintègre une partie des *membra disjecta* de la première, mais n'égale pas ses dimensions (quelque 29 200 volumes à la mort du ministre en mars 1661). Quant au bâtiment livré à la veille de la Fronde – la grande galerie de la rue de Richelieu qui ne laissa pas indifférents les pamphlétaires – il a également disparu, après le départ de la Bibliothèque Mazarine pour la rive gauche de la Seine, et l'affectation de l'ancien palais Mazarin à la bibliothèque royale puis nationale²².

Une trentaine de pamphlets ont été repérés qui traitent de la bibliothèque de Mazarin²³. Ce corpus constitue un petit échantillon de la variété des formes et des genres textuels que peuvent recouvrir les mazarinades. Il s'agit essentiellement :

- de libelles satiriques, fondamentalement hostiles à Mazarin, qui affectent diverses formes rhétoriques ou littéraires (la diatribe, la chanson burlesque...), ou détournent par le pastiche des formes documentaires précises (le testament, la lettre, la gazette...). Nous sommes là en présence du type le plus classique de mazarinade ;
- d'actes officiels, ou à tout le moins de nature administrative, que l'impression et la diffusion dans le contexte de la Fronde ont transformés en mazarinades : ainsi du procès-verbal de visite de la bibliothèque du Palais Mazarin, effectué à la requête du président Tubeuf en février 1651, rédigé par Naudé, et qui livre une précieuse description des espaces concernés²⁴ ; ainsi de l'arrêt du Parlement du 29 décembre 1651²⁵, ou de l'arrêt du conseil du roi du 18 janvier 1652 qui cassait – en vain – le précédent²⁶ ;
- du *Mascurat*, qui n'est pas, au moins dans sa matérialité, un libelle, mais un véritable ouvrage, et qui en tant que bibliographie critique des libelles de la Fronde constitue en quelque sorte la « Mazarinade des mazarinades » ;
- d'une pièce rarissime, dont nous ne connaissons que deux exemplaires, qui n'a jamais été considérée comme une mazarinade, mais dont nous proposons l'entrée dans le corpus, tout en définissant un nouveau genre formel dont elle est peut-être le seul représentant : la mazarinade épigraphique.

Mazarin, « prince des collectionneurs »²⁷, est amateur d'art, et rassemble meubles, tableaux (en particulier italiens), antiques, petite statuaire, pierres précieuses, tapisseries et curiosités, pas

²² Plus exactement, n'en subsiste qu'un fragment aujourd'hui un peu oublié dans le paysage parisien, cf. Y. Sordet, « D'un palais (1643) l'autre (1668)... », *art. cit.*, p. 85, fig. 1.

²³ La constitution de ce corpus a tout particulièrement profité des possibilités de requête en texte intégral permises par le *Projet Mazarinades* ([en ligne : <http://mazarinades.org>], page consultée le 13 mars 2017), soit 2709 mazarinades conservées depuis 1978 par la bibliothèque de l'Université de Tokyo (ancienne collection Michel Bernstein).

²⁴ Gabriel Naudé (qui signe « G.N. »), *Aujourd'hui 14. février 1651...*, [Paris, 1651] Moreau 3289. Bibl. Mazarine, M 10056).

²⁵ *Arrêt de la cour de Parlement donné contre le Cardinal Mazarin. Publié le trentième Decembre mil six cens cinquante-vn*, Paris, 1651 (Moreau 305. Tokyo : BU, B-11-21. Bibl. Mazarine : M 14548, M 14549, M 14549 bis, M 14550).

²⁶ *Arrêt du conseil d'estat du roy, donné en faveur du cardinal Mazarin*, [Paris ?] Jouxte la copie imprimée à Poitiers par Julien Thoreau, 1652 (Moreau 371. Tokyo, BU : B-11-7. Bibl. Mazarine : M 14285).

²⁷ Patrick Michel, *Mazarin, prince des collectionneurs. Les collections et l'ameublement du cardinal Mazarin (1602-1661) : histoire et analyse*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1999 (*Notes et documents des musées de France*, 34).

seulement livres rares et manuscrits. L'ampleur, voire la démesure, ainsi que la variété de ses collections sont régulièrement mises en avant sous la Fronde. La plus fameuse des mazarinades en la matière, et sans doute l'une des toutes premières à évoquer les collections du cardinal, est *L'inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*²⁸. Rédigée et imprimée au moment du séquestre des biens mobiliers, et en amont de la première vente forcée (qui commence le 22 février 1649), elle est fort bien documentée, et se nourrit sans doute de l'inventaire qui fut effectivement commandé par le Parlement²⁹. Son auteur, en dissimulant mal une certaine fascination pour l'étendue des collections et la qualité des pièces rassemblées, articule inventaire et diatribe : l'ampleur dit la démesure, le désordre de la raison et des sens³⁰, une richesse suspecte, des mœurs licencieuses³¹, la spoliation³².

Ce pamphlet ne dit certes rien des livres et manuscrits du cardinal, mais nous retrouverons ces motifs rhétoriques dans les mazarinades évoquant la bibliothèque, dans le contexte de charges directement associés à l'accumulation des livres. La bibliothèque est connue, comme sa taille, et l'attachement que lui porte Mazarin, au point qu'une mazarinade de la fin janvier 1649, en fait le principal objet des regrets du cardinal après sa sortie de Paris :

Je crois que vous avez regret
De ce beau Palais imparfait,
Et cette grand' Bibliothèque,
Tomes de Grenade & Seneque,
Et autres beaux livres Romains,
Qu'on ne vous rendra pas és mains³³

La bibliothèque est d'abord associée aux prétentions intellectuelles et savantes du ministre. Masque et leurre, elle constitue, en creux, une pierre de touche de son ignorance et de son illettrisme. *La lettre du chevalier Georges, de Paris, à monseigneur le prince de Condé*, sans doute publiée dans la quatrième semaine de janvier 1649³⁴, et que Naudé évoquera à plusieurs reprises dans le *Mascurat*, contient l'une des premières apparitions de la bibliothèque de Mazarin dans le corpus :

Ne voulez-vous point vous souvenir que c'est une corneille déguisée, & que quand on a voulu commencer à la plumer, tout ce qu'elle avoit d'éclat estoit emprunté. Il n'a d'esprit que pour tromper par de fausses apparences, & pour corrompre de nostre argent les femmes de la Cour, & quelques interessez : il ne sçait rien de toutes les sciences, quoy qu'il ait fait ramasser une riche bibliothèque, il n'a bien fait à aucun veritable docte, nous n'avons pour toutes pieces de sa

²⁸ *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*, Paris, Rolin de La Haye, 1649 (Moreau, 1729. Tokyo, BU : C-5-63. Bibl. Mazarine : M 13104).

²⁹ Patrick Michel, *Mazarin, prince des collectionneurs...*, *op. cit.*, p. 185.

³⁰ D'une table à plateau de lapis, nacre et or : « La variété de ses couleurs rend les regardans variables dans sa considération, et l'agréable confusion de ses richesses confond leurs regards et leurs esprits ».

³¹ « ... un grand nombre de Statuës y sont un peu trop au naturel ; & la licence de leurs representations blesse les yeux des spectateurs, & semble leur dire, qu'on descouvroit icy les choses les plus cachées dans la Nature ».

³² « ... ce Cardinal a contraint presque toutes les Nations de la Terre à contribuer à l'ornement de cette Galerie ».

³³ *La fuite des maltotiers après Mazarin. Mise en vers burlesques, par le sieur Pomphollis*, Paris, 1649 (Moreau, 1455. Tokyo, BU : C-4-21. Bibl. Mazarine : M 10978).

³⁴ *La lettre du chevalier Georges, de Paris, à Monseigneur le Prince de Condé*, Paris, [Nicolas Boisset,] 1649. Moreau 2099. Au moins deux éditions, dont celle représentée par les exemplaires Tokyo, BU, C-3-22 et Bibl. Mazarine, M 13800. Datation proposée par Hubert Carrier, cf. exemplaire de la *Bibliographie* de Moreau interpolé par Armand d'Artois puis par H. Carrier, Bibl. Mazarine, ms. 4682(3), f. 246.

composition que des Commentaires sur les brelans, & la seule statüe qui restera de luy en France sera le valet de carreau dans le Hoc Mazarin. Il ne parle qu'indiscrettement, il écorche le François...

Nous retrouvons ici, mais non explicités, quelques *topoi* d'une littérature morale « antibliomaniacque » attestée depuis l'Antiquité, qui fustige les particuliers présomptueux, insatiables et ignorants, accumulant les livres non pour en user mais pour en orner leurs demeures et procurer l'illusion du savoir. Mais aux motifs de la cupidité, de la vanité et de l'inutilité, diagnostiqués par Sénèque (*De tranquillitate animi*, IX, 4-7), le rhéteur Lucien de Samosate (*Contre un ignorant bibliomane*), et jusqu'à Pétrarque (*De remediis utriusque fortunae*, I, 43) et au-delà, s'ajoutent ici d'une part l'allusion aux origines italiennes et le soupçon d'une incapacité linguistique, d'autre part le reproche de mesquinerie (« il n'a bien fait à aucun veritable docte »), qui exposait le mécène défaillant à la rancune et à la verve des gens de lettres³⁵.

Même insistance dans la *Nazarde à Jules Mazazzin (sic)* : « Mais c'est vne grande pitié que de vostre ignorance, nonobstant vostre grande Biblioteque... »³⁶. Ainsi que dans la *Lettre d'un religieux à Monsieur l'abbé de La Rivière*, de peu postérieure (deuxième quinzaine de février 1649)³⁷ :

Si Mazarin par le nombre affreux des livres qui composent sa Bibliotheque, s'efforce de passer pour quelque sçavant Politique & quelque grand homme d'Estat, bien qu'il ne soit qu'un grand cheval propre pour l'étable...

L'adjectif « affreux » (qui suscite angoisse, extrême frayeur), n'est pas anodin au XVII^e siècle. La masse des livres dépasse l'entendement ; elle excède largement la raisonnable et stoïcienne *mediocritas* au-delà de laquelle une bibliothèque devient suspecte. Le nombre est donc le plus évident témoignage du caractère illusoire de la collection. On notera au passage la présence du « cheval » et de l'« étable », qu'on retrouve quelques semaines plus tard (début mars 1649), sous la plume de Scarron, dans la proximité des livres et de la bibliothèque. *Le Passe-port et Adieu de Mazarin en vers burlesques*, célèbre mazarinade plusieurs fois imprimée, rappelle en effet, en une saisissante litanie, les « talents » du cardinal-ministre :

[...]
 Adieu Calotte, Adieu bonnet
 Adieu piece de cabinet
Adieu bastisseur d'escuries
 Adieu l'esprit à fourberies
 Adieu gentil Sicilien
 Adieu phorphante Italien
 Adieu qui ne veut estre Euesque,
Adieu l'homme à Bibliothèque
 Adieu tout, si ce n'est pedant,
 Adieu suprême intendant,
 De l'education royalle,
 Adieu teste à nulle autre égale [...]³⁸

³⁵ Sur cette question, qui impose dès la Fronde une comparaison avec le souvenir de Richelieu, voir Claude Dulong, *Mazarin*, Paris, Perrin, 1999, p. 133, et surtout Hubert Carrier, « Mécénat et politique : l'action de Mazarin jugée par les pamphlétaires de la Fronde », dans *L'Âge d'or du mécénat (1598-1661)*, actes du colloque de mars 1983, Paris, CNRS, 1985, p. 247.

³⁶ Paris, « chez la veuve de l'auteur », 1649 (Moreau 2527. Tokyo, BU : A-6-41. Bibl. Mazarine : M 13527).

³⁷ *Lettre d'un religieux à Monsieur l'abbé de La Rivière : où luy sont enseignez les faciles moyens de faire sa paix avec Dieu & le peuple*, [Paris, 1649]. (Moreau 1893. Tokyo, BU : E-1-61. Bibl. Mazarine : M 11178).

Contiguïté à nouveau constatée dans deux mazarinades plus tardives, à savoir dans la *Lettre d'avis, ou Les sentiments de son Altesse monseigneur le Prince à monsieur le maréchal de Turenne*, issue du parti des Princes et dont le texte est daté du 14 mai 1650³⁹ :

Mazarin nourrit chez lui un train qui excède celui d'un Prince : Je ne luy ay jamais porté envie de trente-six chevaux de carrosse, de six-vingts chevaux de selle, d'une escurie, quoy qu'elle ait servy à sa derision n'a pas moins ruiné la France. Sa bibliotheque doublement acheptée, par laquelle il prétend estre au rang des hommes illustres, couste plus de pistoles qu'il n'y a de lignes dans tous les tomes qui la composent : Je n'ai pû souffrir cette vaine gloire, sans lui représenter en plusieurs rencontres l'inutilité d'une telle dépense, à quoi il ne m'a jamais respondu autre chose, sinon, *la France en heritera...*

Et dans le *Galimatias burlesque sur la vie du cardinal Mazarin*, sans doute imprimé début février 1652 (et donc contemporain de la dispersion en vente publique de la bibliothèque, quoique l'événement ne soit pas évoqué)⁴⁰ :

Bien en avoit ce Maistre escroc,
Pour se divertir à son hoc,
[...]
Oüy bien pour bastir une estable,
D'une despense espouvantable,
Mais non pas pour en secourir,
L'armée qu'il voyoit perir ;
Oüy pour des festins magnifiques,
Festins Heliogobaliques,
Mais non pas pour donner du pain,
Aux soldats qui mouroient de faim ;
Oüy bien pour sa Bibliotheque,
Quoy qu'il ne sçache langue Grecque
Latin, Espagnol, ni François,
Ni pas seulement son patois

On rappellera que dans le parti architectural conçu par les architectes Pierre Le Muet et Maurizio Valperga pour l'extension du Palais Mazarin le long de la rue de Richelieu – projet validé par un marché du 3 mai 1646 et pour l'essentiel livré fin 1648 – la grande galerie de la bibliothèque s'élevait sur un rez-de-chaussée vouté destiné à accueillir l'écurie principale du palais, et que les fenêtres de la bibliothèque donnaient, à l'est, sur la cour des écuries. Les écuries apparaissent dans le discours des frondeurs comme tout aussi démesurées que la bibliothèque, mais surtout, l'intégration des deux fonctions dans un même bâtiment était interprétée non pas tant comme une faute de goût que comme une profanation. Le scandale que constitue, en gros, l'association

³⁸ *Le Passe-port, et L'Adieu de Mazarin. En vers burlesques*. Paris, Claude Huot, 1649 (Moreau 2730. Bibl. Mazarine : M 13562).

³⁹ Paris, 1651 (Moreau 1843. Tokyo, BU : A-9-31. Bibl. Mazarine : M 10168).

⁴⁰ *Galimatias burlesque sur la vie du cardinal Mazarin*, [Paris,] 1652 (Moreau 1463. Tokyo, BU : B-12-54. Bibl. Mazarine : M 10143). Pour l'attribution, et la datation du texte et des éditions, voir H. Carrier, « Un vent de Fronde s'est levé ce matin » : *Poésies diverses attribuées à Paul Scarron (1610-1660)*, Paris, Champion, 2012, p. 33-44.

des livres et du fumier, est explicitement formulé dans la *Lettre du sieur Pepoly*, diffusée au cours du blocus de Paris (janvier-mars 1649)⁴¹ :

Et parce que pour excuser ton ignorance ; tu as dressé en ton Palais la plus superbe & somptueuse Bibliotheque de la France, qui va du pair & au niveau de ton escurie qui la soustient (qui est une indice de la profanation des Muses) avec des bestes, tu dois recueillir cet advis des livres de l'Antiquité, que comme les Anciens vouloient faire des sacrifices solempnels, ils couronnoient les bœufs & animaux les plus richement qu'ils pouvoient pour les rendre plus agreable victimes : qu'aussi doit-tu prendre garde & reconnoistre que la France ta orné & honoré du Cardinalat & du ministere avec des Benefices & revenus sortables pour te sacrifier & immoler à la juste vengeance du peuple François.

Le thème est filé quelques semaines plus tard dans un *Dialogue de Rome et de Paris au sujet de Mazarin*, imprimé entre avril et juillet 1649 :

Au dessus de cette escurie on void une grande salle, où il a ramassé quelques livres, qu'on dit qu'il a fait chercher par tous les endroits de la terre, traittant les pauvres Muses si mal, qu'au lieu de les faire loger sur des fleurs, comme elles estoient dessus leur montagne, il les prostituë à l'odeur d'un fumier puant, & aux mauvais vents des chevaux crevez d'avoine & de foin. Je vous laisse à penser si c'est le respect qu'on doit aux sciences : mais je ne m'estonne pas de cela, j'en sçay bien le sujet, car estant un pur ignorant, il n'a point ramassé ces livres pour luy, mais seulement par une vanité pure & simple, pour quelques personnes qui les voudroient lire, & comme il ne fait pas beaucoup de conte des hommes de lettre, il n'a pas voulu leur permettre un accez libre chez luy, mais il leur a designé tout exprès une retraite hors de sa maison, parmy les laquais & les palfreniers. Et si les chevaux eussent peu monter par des escaliers, vous devez croire qu'il les eust fait monter au second estage, & qu'il eut placé les livres en bas⁴².

Un autre visage critique de la bibliothèque apparaît en 1652, dans le *Mercur de la cour*, l'une des rares mazarinades périodiques, d'une grande qualité littéraire, qui a connu cinq « livraisons » entre fin mai et début août 1652⁴³. À cette date, la première bibliothèque parisienne du ministre n'existe plus en tant que telle, mais l'on sait que Mazarin et Naudé ont non seulement mis en sécurité une partie de la collection, mais aussi fait racheter par des hommes de confiance un certain nombre de lots lors de la vente publique de janvier-février 1652. La seconde partie du *Mercur de la cour*, diffusée en juin, contient pour l'essentiel un pastiche de testament. Occasion pour le libelliste d'évoquer les collections, et de laisser entendre qu'elles seraient léguées au neveu de Mazarin, le marquis de Mancini. L'image donnée de la bibliothèque est ici plus paradoxale. Elle n'est plus un ornement ridicule et vain. On lui reconnaît au contraire une efficacité politique, mais une efficacité négative, dans une vision inversée des conceptions qui pouvaient être celles d'un Gabriel Naudé et plus largement de l'humanisme tardif :

Item, donne & legue ledit testateur audit Manchini sa bibliotheque, c'est à dire, tous les livres qu'il a fait racheter de la vente d'icelle, entre lesquels il aura particulierement soin des œuvres de Machiavel, du Moyen de parvenir, de la Magie d'Amour, & d'un autre livre manuscrit, appellé les Rouses Politiques du Cardinal Mazarin⁴⁴.

⁴¹ *Lettre du sieur comte Pepoly Bolognois, écrite au cardinal Mazarin touchant sa retraite hors du Royaume*, [Paris ?], 1649 (Moreau 2205. Tokyo, BU : A-5-64. Bibl. Mazarine : M 14800).

⁴² [Paris,] 1649 (Moreau 1083. Tokyo, BU : A-2-50. Bibl. Mazarine : M 15538). On observera en passant que la proximité de l'écurie donne à l'auteur un argument, assez laborieusement amené, pour déprécier le principe de l'accessibilité de la bibliothèque. Je dois à Laura Lebarbey le signalement de cette mazarinade.

⁴³ Moreau 2452. Sur cette mazarinade périodique, voir Jean-Dominique Mellot et Pierre Drouhin, « Les mazarinades périodiques : floraison sans lendemain ou tournant dans l'histoire de la presse française », dans *Mazarinades, nouvelles approches...*, *op. cit.*, p. 157, n°41.

⁴⁴ *Seconde partie du Mercur de la Cour, contenant le testament du Cardinal Mazarin...*, Paris, 1652. Bibl. Mazarine : M 11618-2.

La liste de titres fictifs, qui compose ici un abrégé éloquent d'une bibliothèque perçue comme un instrument de manipulation dans le laboratoire politique du cardinal, nous rappelle que les catalogues de bibliothèques imaginaires appartiennent au moins depuis Rabelais au registre de la littérature satirique et de l'édition pamphlétique. Pierre de L'Estoile en témoigne pour le temps de la Ligue, ainsi que deux libelles de 1615 hostiles à Concini⁴⁵. On notera aussi que dix ans plus tard, en vertu du véritable testament de Mazarin (6 mars 1661), c'est bien Mancini, entre temps fait duc de Nevers, qui héritera du lot occidental, côté rue de Richelieu, y compris l'aile Le Muet-Valperga, mais à l'exception justement du contenu de bibliothèque, livres et menuiseries.

Qu'elles émanent du parti des Princes ou des Parlementaires, les mazarinades hostiles au cardinal-ministre dressent donc de la bibliothèque un « portrait » qui repose sur quatre motifs : la taille, suspecte (elle est le fruit d'une dépense excessive qu'expliquent nécessairement des malversations) ; la vanité (elle est le masque ridicule de l'ignorance) ; l'indécence (elle est profanation des Lettres et des Muses) ; la nocivité (ses ressources sont autant de manuels au service de la ruse et de la machination politiques).

Plusieurs mazarinades de l'année 1652 évoquent la vente forcée de la bibliothèque, directement mise en relation avec la rançon promise par l'arrêt du parlement du 29 décembre 1651, et avec l'arrêt du conseil du roi du 18 janvier suivant, qui prétendit, sans effet, casser et annuler le premier, tout en interdisant expressément aux parlementaires de procéder à la vente, et à toute personne de se rendre adjudicataire, directement ou indirectement, « à peine de restitution, perte de ce qu'ils en auront payé, et amendes ». Le dispositif de l'un ou l'autre arrêt sont même directement reproduits⁴⁶. Et la contradiction des deux arrêts est au cœur d'une mazarinade qui sert de références aux parlementaires, au point de constituer un véritable socle dogmatique, *Les véritables maximes du gouvernement de la France* (février 1652)⁴⁷.

L'arrêt mettant à prix la tête de Mazarin connaît au moins six éditions, à Paris, Bordeaux, Saumur et Orléans⁴⁸. Au moins six mazarinades du type « acte royal », imprimées à Poitiers, Paris et Saumur, reproduisent presque sur le champ l'arrêt du 18 janvier⁴⁹. Même diffusion imprimée pour l'arrêt du parlement du 24 juillet, qui ordonne une levée de fonds et la vente de ce qu'il reste des meubles du cardinal, afin de compléter le produit retiré de la vente de la bibliothèque pour atteindre les 150 000 livres requis par la rançon fixée six mois plus tôt (au moins trois éditions, dont une au format placard)⁵⁰. Et au-delà de la reproduction partielle ou intégrale de ces actes, on en trouve évidemment l'écho dans les mazarinades satiriques, comme dans les *Observations sur quelques lettres écrites au cardinal Mazarin, et par le cardinal Mazarin* (février 1652)⁵¹, dans la quatrième

⁴⁵ *Bibliothèque imaginaire de livrets, lettres, et discours imaginaires*, [Paris ?], 1615. *Extrait de l'inventaire qui c'est trouvé dans les coffres de monsieur le chevalier de Guise par mademoiselle d'Antraige & mis en lumière par monsieur de Bassompierre*, [Paris ?], 1615. Sur le sujet : Yann Sordet, « Un catalogue bien réel de livres imaginaires », dans *De l'argile au nuage : une archéologie des catalogues*, Paris, Bibliothèque Mazarine ; Bibliothèque de Genève ; Éditions des Cendres, 2015, p. 235-239.

⁴⁶ *La conjuration italienne contre la France, par l'introduction des Italiens, des Anglois & des Savoyards, au Conseil du Roy. Qui sont les effets de la haine que le Cardinal Mazarin porte aux François*, Paris, 1652 (Moreau, 758. Tokyo, BU : B-20-46. Bibl. Mazarine : M 12672). – *La pierre de touche, faisant voir que le Cardinal Mazarin & ses adherans, sont les plus grands ennemis du Roy, de son Estat, de son Peuple & de la Ville de Paris. Aux trois Estats de France*, Paris, 1652 (Moreau, 2766. Tokyo, BU : B-12-46. Bibl. Mazarine : M 13574).

⁴⁷ *Les véritables maximes du gouvernement de la France, justifiées par l'ordre des temps, depuis l'établissement de la Monarchie jusque à présent : Servant de Réponse au prétendu Arrêt de cassation du Conseil du 18. Janvier 1652*, Paris, Veuve de Jean Guillemot, 1652 (Moreau, 3969. Tokyo, BU : B-5-23. Bibl. Mazarine : M 12388).

⁴⁸ Moreau 305. Labadie, « Nouveau supplément à la bibliographie des mazarinades », *Bulletin du bibliophile*, 1903-1904, n° 108. Exemple de la *Bibliographie* de Moreau interpolé par Armand d'Artois puis par H. Carrier, Bibl. Mazarine, ms. 4682(1), f. 149v°.

⁴⁹ *Supra* note 26.

⁵⁰ Moreau 322, Moreau 1^{er} suppl. 23.

⁵¹ « Après avoir su sa condamnation, et que le prix de sa grande bibliothèque était converty en prix de sa vie, il ne laisse pas de venir chercher sa mort parmi nous », Paris, Nicolas Vivenay, 1652 (Moreau 2572. Tokyo, BU : C-12-35a. Bibl. Mazarine : M 11682).

livraison du *Mercur de la Cour* (2^e semaine de juillet)⁵², ou dans *Le grand dialogue de la paille et du papier* (août 1652)⁵³.

Parmi les mazarinades favorables au cardinal, la bibliothèque est évoquée incidemment dans un éloge que signe Suzanne de Nervèze en août 1649, au moment du retour du roi à Paris.

Cette curieuse Biblioteque, où toutes les nations ont mis en depost ce qu'elles avoient de plus rare, est une marque indubitable de la grandeur de vostre Esprit, & de celle de vostre courage ; Et quand toutes vos actions ne nous relevoient pas au dessus de la fortune, & des choses perissables, cét assemblage des sciences, sous la direction du plus sçauant homme du monde, fera revivre vostre Vertu, apres la consommation des siecles [...]. Monseigneur, vostre nom illustre passera dans la posterité, par cette judicieuse inclination que V. E. à d'operer pour les avantages du Royaume, & par exprès celuy des sçauans, qui trouvent chez vous apuy & estime⁵⁴.

Mais le sort de la bibliothèque, et surtout l'enjeu directement politique qu'elle représente pour la défense de son fondateur, sont plus particulièrement au cœur de six mazarinades pro-Mazarin. Quatre d'entre elles émanent comme on le sait de Gabriel Naudé, qui en l'absence de son maître a travaillé à sauver du naufrage cette collection qu'il considérait comme la « [s]ienne fille », « l'œuvre de [s]es mains et le miracle de [s]a vie »⁵⁵. Il s'agit, chronologiquement : des deux éditions successives du Mascurat (la première sans doute publiée fin août 1649 et la seconde au début de l'année 1650)⁵⁶ ; d'un texte que Naudé a conçu en février 1651 comme le procès-verbal de visite de la bibliothèque effectuée à la requête du président Tubeuf, qui dans le même temps s'en faisait remettre les clés⁵⁷ ; et enfin d'une mazarinade apologétique, dont la rédaction a sans doute commencée juste avant le début de la vente, et qui est imprimée en février 1652, sous le titre *Advis a nosseigneurs de Parlement, sur la vente de la bibliotheque de Mr. le Card. Mazarin*⁵⁸. Ces textes sont bien connus⁵⁹.

Deux autres mazarinades au moins doivent être considérées dans ce corpus. Pouvant toutes deux être datées de septembre 1652, elles sont postérieures à la dispersion de la bibliothèque. Anonymes, clairement du parti de la cour, elles ne ménagent pas les parlementaires. La *Requete des peuples de France, affligéz des presens troubles, a nosseigneurs de la Cour de Parlement, sceant à Paris*⁶⁰, semble parfaitement informée des conditions dans lesquelles s'est opérée la vente, et si Naudé n'avait pas quitté Paris en juillet pour rejoindre la cour de Suède, on pourrait être tenté de lui en attribuer la rédaction :

⁵² Cf. *supra* notes 43 et 44. Bibl. Mazarine : M 11618-4.

⁵³ *Le Grand dialogue de la paille et du papier contenant ce qui se peut dire de plus considerable sur ces deux sujets, avec leurs raisonnemens sur les affaires d'Etat, le tout en stile vulgaire. Premiere partie*, [S.l., s.n.], 1652 (Moreau 1508. Tokyo, BU : B-8-10. Bibl. Mazarine : M 12989).

⁵⁴ *Le plus heureux jour de l'année, par le retour de leurs Majestés dans leur bonne ville de Paris, A Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Mazarin*, Paris, Guillaume Sassier, 1649 (Moreau 2803. Tokyo, BU : C-5-53a. Bibl. Mazarine : M 11783).

⁵⁵ Gabriel Naudé, *Advis a nosseigneurs de Parlement, sur la vente de la bibliotheque de Mr. le Card. Mazarin*, [Paris, 1652], p. 1. Cf. *infra* note. 58. Sur l'activité éditoriale de Naudé pendant la Fronde, voir Fabienne Queyroux, « 'Plumes bien taillées' contre 'livres très pernicious à l'État' : Gabriel Naudé et les Mazarinades », dans *Mazarinades : nouvelles approches...*, *op. cit.*, p. 93-109.

⁵⁶ *Op. cit. supra* note 4.

⁵⁷ Gabriel Naudé (qui signe « G.N. »), *Aujourd'buy 14. fevrier 1651...*, [Paris, 1651] (Moreau 3289. Bibl. Mazarine : M 10056). Jacques Tubeuf, président à la chambre des comptes, faisait alors saisir, depuis la veille, le Palais Mazarin et ses meubles afin de garantir les dettes du cardinal à son endroit, qui se montaient selon ses dires à 680 000 livres. Cette mazarinade-procès-verbal a été tirée à 300 exemplaires seulement, d'après les compte que nous avons retrouvés dans les archives de Naudé, *Diverses observations tirées de quatre livres ou registres... trouvés dans les papiers de feu Mr. Naudé*, BnF, ms. italien 478 (2^e pièce), f. 30v^o.

⁵⁸ Signée « G.N.P. ». Moreau 476. Bibl. Mazarine : M 10052. Cf. exemplaire de la *Bibliographie* de Moreau interpolé par Armand d'Artois puis par H. Carrier, Bibl. Mazarine, ms. 4682(1), f. 244.

⁵⁹ Ils ont été notamment publiés intégralement par Alfred Franklin, *Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut*, Paris, Welter, 1901, p. 65-68 et 72-76.

⁶⁰ *Requete des peuples de France, affligéz des presens troubles, a nosseigneurs de la Cour de Parlement, sceant à Paris*, [S.l., s.n.], 1652 (Moreau 3490. Tokyo, BU : B-19-11. Bibl. Mazarine : M 11896).

[...] il n'y a pas moins de honte dans la vente d'une bibliothèque qui ne pouvoit estre qu'innocente. Au moins si ce rare ouvrage recueilly si curieusement des deux parties du monde, avoit esté confisqué en faveur du public. Au moins si la distraction en avoit esté faite par des voyes legitimes & honnestes. Au moins si les vendeurs publics n'avoient pas esté les acheteurs particuliers. Au moins si l'employ des deniers ne marquoit pas, ou une avarice sordide, ou une mesquinerie infame, ou une lache vengeance. [...] Representez vous, nous dit on, qu'un homme & mesme un estranger ayant dessein de relever la gloire de ce grand Royaume [...] ait assemblé avec tant de soins & de despense, un prodigieux & incomparable amas de volumes de toute sorte, pour repaistre la curiosité loüable des Sçavans. Que pour entretenir ce tresor de livres inestimable & infiny, il ait assigné un fonds considerable sur ses propres benefices. Qu'en ayant destiné, & voüé l'usage au public, il ait voulu le metre sous la protection de la Cour des Pairs & du premier Parlement du Royaume : Et toutefois que de ce rare ornement de la France, de cette source inepuisable de toutes les bônes & belles choses, le mesme Parlement, qui en devoit estre le defenseur & le garde, en ait fait un prix pour acheter la teste, ou pour payer l'assassinat de son Auteur [...].

Un même argumentaire se retrouve dans l'*Advis sincère aux bourgeois de Paris sur ce qui s'est passé en leur ville depuis l'an 1648*⁶¹. Cette pièce a été attribuée, sur la foi de Dubosc-Montandré, au fidèle Bluet, qui justement, après le départ de Naudé en juillet 1652, devient le principal informateur du cardinal et prend en main, avec l'abbé Foucquet, le fonctionnement de son « bureau de presse »⁶² :

Pour faire le fonds de cette recompense, ils ordonnent qu'une des plus rares & curieuses Bibliothèques de l'univers, que ce Cardinal avoit dressée en son palais, sera vendue. Elle avoit échappé leur fureur en l'année 1649. Elle n'estoit point tant à ce Cardinal qu'au public ; puisque par un contract solennel, passé pardevant notaires, il l'avoit renduë publique, & l'avoit dotée d'un revenu suffisant pour l'entretien des bibliothécaires, & autres personnes nécessaires pour la conserver, l'ayant mesme mise sous la protection du Parlement. Cette consideration ne les touche point ; non plus que les deffenses portées par un arrest du Conseil d'Estat, rendu, le Roy y estant. Au contraire, il faut luy oster l'honneur de cet établissement public. Et afin qu'elle ne puisse estre rachetée, ils la font vendre en détail ; & ce qui a esté amassé avec beaucoup de soins, & la despence de plus de cinq cens mil liures, est vendu quarante-six mil livres ; de laquelle somme il faut distraire au moins dix mil livres, qui ont esté consommez en frais de ventes. En sorte qu'il en reste trente-six mil livres ou environ. Aussi se trouvera-il dans les cabinets & bibliothèques des commissaires deputez pour faire cette vente, une bonne partie des plus curieux volumes de cette bibliothèque, qui ne leurs ont rien cousté, ou qu'ils se sont adjugez sous des noms supposez à fort vil prix.

Retenons d'abord trois éléments de ce petit corpus de réponse pamphlétaire : si le projet mazarino-naudéen de fondation d'une bibliothèque publique a été formulé très tôt, sans doute dès 1643-1644, il trouve là sa première expression dans l'espace public ; ce projet constitue l'un des pivots de la défense de cardinal-ministre, du moins telle qu'elle est élaborée par Naudé à partir de 1649 ; enfin, si le conseiller-bibliothécaire s'efforce de démontrer l'intention de Mazarin, et d'en fournir des preuves⁶³, Bluet évoque directement et sans ambiguïté l'existence d'un « contrat solennel », qui aurait été passé devant « notaire », acte sous seing privé donc, par lequel le cardinal aurait effectivement rendu sa bibliothèque « publique, & l'avoit dotée d'un revenu suffisant pour l'entretien des bibliothécaires, & autres personnes nécessaires pour la conserver, l'ayant mesme mise sous la protection du Parlement ».

⁶¹ Moreau 543. Tokyo, BU : B-17-11. Bibl. Mazarine : M 12568. Cf. exemplaire de la *Bibliographie* de Moreau interpolé par Armand d'Artois puis par H. Carrier, Bibl. Mazarine, ms. 4682(1), f. 268v°.

⁶² Loïc Damiani, « Les avocats parisiens et la Fronde », dans *Hommes de loi et politique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, dir. Hugues Daussey et Frédérique Pitou, Rennes, PUR, 2007, p. 223-225.

⁶³ Par exemple, dans l'*Advis a nosseigneurs de Parlement* : « n'est ce pas assez, Mrs, de vous produire pour des preuves assurées que son Emin. en vouloit faire un présent au public ; & la donner au soulagement commun de tant de pauvres escoliers, religieux, estrangers, & de tant de personnes doctes & curieuses, qui devoient y trouver tout ce qui leur estoit nécessaire » (cit. note 55), et dans les deux *Mascurat*, passim.

Cette dernière mention n'a jamais été relevée par les historiens, qui d'une manière générale, n'ayant pas connaissance du moindre acte de fondation ou de donation, n'ont pu que constater l'absence de toute actualisation de la volonté de Mazarin en la matière pendant la Fronde. Comme l'a résumé Claude Dulong, « malgré les dangers que courait sa bibliothèque, et bien qu'il prétendit ne l'avoir constituée que pour la donner à la France, Mazarin n'avait pu se résoudre à s'en séparer, même sur le papier, quand il en était encore temps »⁶⁴. Défaut de précaution, irrésolution, ou résistance intime du collectionneur, l'absence de toute décision formelle aurait donc entraîné la dispersion de la première bibliothèque parisienne de Mazarin. Il faudrait attendre les dispositions couchées, *ultima in mortis hora*, dans le testament de mars 1661 qui allait fonder le collège Mazarin et sa bibliothèque, pour repérer le premier acte de donation. Un acte qui du reste, étant donné les circonstances, signifierait non pas dessaisissement mais continuation. Naudé avait pourtant conseillé une telle décision à son maître, dès mars 1649 comme en témoigne leur correspondance. Il s'agissait alors davantage de sécuriser la collection, que de défendre aux yeux du public et du parlement la figure évergète du cardinal-ministre. Naudé proposait ainsi une dévolution à l'Université (qui aurait actualisé et manifesté la dimension publique de la bibliothèque), dans une lettre écrite le 24 mars, le jour même où le Parlement de Paris arrêta la décision d'inventorier la bibliothèque :

Il m'est venu en pensée que puisque Vostre Eminence n'a jamais fait sa bibliothecque à autre intention que pour la donner au publicque, elle pourroit antissiper le temps et la donner dès maintenant à l'Université, laquelle comme il est à presumer la pourroit sauver du naufrage et luy en demeureroit esternellement obligée. Pour ce qui est du moyen et des conditions, selon que Vostre Eminence se resoudra, l'on y pourra penser et les executer avec diligence⁶⁵.

L'idée est celle d'un transfert de propriété en faveur d'une autorité souveraine, susceptible de garantir l'intégrité de la collection, et d'actualiser son accessibilité. Le surlendemain, 26 mars, le conseiller-bibliothécaire précise ses arguments dans une nouvelle lettre, sans doute motivée par deux faits nouveaux : les trois libraires désignés pour la rédaction de l'inventaire (*cf. supra*) ont reçu l'ordre d'y travailler ; et l'hypothèse a circulé d'un don de la bibliothèque au Roi :

J'espere neantmoins de differer jusques à lundi [le début de l'inventaire], affin d'en pouvoir advertir Vostre Eminence et de luy doner le loisir de retarder par les moyens qu'elle jugera à propos ce commencement de desordre en la piece qui lui doit estre la plus chere de toutes les autres et qu'elle a le plus d'interest de conserver à la posterité pour marque des bonnes intentions qu'elle a tousjours eu pour le publicque. Il a couru ici je ne sçai quel bruit que Vostre Eminence l'avoit donnée au Roy. Mais jusques à present il n'en paroît rien du tout et quand bien cela seroit, il est quasi hors d'apparence que le Parlement en cas de rupture voulut avoir esgard à cette donation. En tout cas il faudroit envoyer promptement quelque homme d'autorité de Saint Germain qui fit apparoir à messieurs du Parlement d'une telle donation par instrument daté de deux ou trois jours apres la paix signée [paix de Rueil, 11 mars 1649], et qu'en suite il en prit possession et m'en donna la garde au nom de Sa Majesté. J'avois proposé à Vostre Eminence d'en disposer d'une autre façon, laquelle seroit peut estre plus agreable et moins suspecte au publicque veu que plusieurs de ces messieurs ont quelquefois proposé entre eux en disposer de la sorte, c'est à dire de la donner à

⁶⁴ Claude Dulong, *Mazarin*, Paris, Perrin, 1999, p. 198-199.

⁶⁵ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Mémoires et documents, France 864, f. 301r, éd. par Kathryn Willis Wolfe et Philip J. Wolfe, *Considérations politiques sur la Fronde...*, *op. cit.*, p. 1-2.

l'université laquelle j'ay faict solliciter sous main pour sçavoir si elle la vouloit prendre par engagement⁶⁶.

Or si rien ne laisse supposer que l'hypothèse d'une dévolution à l'Université ait pu retenir l'attention de Mazarin, il semble bien que la donation au roi, qui n'est qu'un « bruit » en mars 1649, ait été véritablement actée par la suite. Et que, partant, on doive considérer Bluet, auteur de l'*Advis sincère aux bourgeois* de 1652, comme précisément renseigné.

Le « contract solennel passé pardevant notaires » n'a pas (encore) été retrouvé, mais un brevet royal du 16 juin 1650, découvert en 2013 et publié en 2015, en atteste la réalité. Il constitue, à défaut du premier et en l'état actuel des recherches, le plus ancien acte de fondation de la « bibliothèque Mazarine » :

Le Roy [...] ayant veu l'acte de donation faite au publicq par Monsieur le Cardinal Mazarini en datte de ce jourd'huy de sa bibliotecq [...] loue et approuve et a tres agreable la donation de lad. bibliotecque au public, pour en estre uzé suivant l'intention dud. s^r cardinal portée par lad. donation...⁶⁷

Le brevet royal, de par sa nature diplomatique, est un acte généralement provisoire, destiné à être confirmé par un autre plus solennel, qui exprime une grâce accordée par le roi ou une intention favorable. Celui-ci montre en tout cas que, des trois hypothèses rencontrées sous la Fronde – de placer la bibliothèque sous la protection de l'université (Naudé), du parlement (*cf.* l'anonyme *Requete des peuples de France, affligé des presens troubles...*), ou du roi (la rumeur de mars 1649) – c'est la dernière qui a finalement été retenue par Mazarin. Mais la donation de juin 1650, comme le brevet royal censé la confirmer, n'assurèrent pas la protection juridique que le cardinal attendait d'eux. Ils ne prévinrent ni n'interrompirent la dispersion de bibliothèque. On constate même avec surprise que l'arrêt du conseil du roi du 18 janvier, qui casse l'arrêt du parlement du 29 décembre et fait défense « de procéder à la dite vente, mêmes des Liures de sa Bibliotheque, et à toutes personnes de s'en rendre adjudicataires, directement ou indirectement », n'évoque pas le statut nouveau que les décisions de juin 1650 sont censées avoir conféré à la collection. Comme nous l'avons écrit en révélant sa réalité⁶⁸, la donation semble être restée largement inconnue. Lorsque Mazarin, dans une lettre de février 1652 qui n'a pas été retrouvée, fait état de cette donation, il suscite la surprise de ses fidèles, pourtant mobilisés pour assurer sa défense et celle de sa bibliothèque : « Messieurs l'abbé F[ouquet] et l'avocat B[luet] n'ont jamais entendu parler de cette donation dont Vostre Emin. fait mention en la dernière qu'il luy a plu m'escire »⁶⁹. Il est donc difficile de savoir qui, hormis Mazarin, la Régente, le Roi et Michel Le Tellier (alors secrétaire d'État de la guerre, qui a rédigé le brevet) en a eu connaissance avant 1652.

Quoiqu'il en soit son inefficacité ne surprend pas : elle tient sans doute à la fragilité de l'acte royal (un brevet), au contexte de la Fronde et en particulier à ce moment de tension entre l'autorité revendiquée par le parlement et celle du roi. Du reste, ce n'est pas sur des considérations ou dispositifs juridiques ou réglementaires que la défense de Mazarin, et de sa bibliothèque, se sont principalement appuyées, mais plutôt sur la rhétorique politique, la démonstration de la vocation publique, le recours à la communication imprimée et la mobilisation

⁶⁶ *Ibid.*, f. 303r, éd. dans *Considérations politiques sur la Fronde...*, *op. cit.*, p. 3-4.

⁶⁷ Archives nationales, S 6505. Yann Sordet, « Le premier acte de « donation au public » de la bibliothèque de Mazarin (1650) », *Histoire et civilisation du livre*, X, 2014, p. 93-111.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 99.

⁶⁹ Lettre de G. Naudé à Mazarin, 17 février 1652. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Mémoires et documents, France 881, f. 301r, éd. dans *Considérations politiques sur la Fronde...*, *op. cit.*, p. 122. La lettre de Mazarin évoquée n'a pas été retrouvée.

de l'opinion. La défense de la Mazarine – c'est-à-dire à la fois de la collection de livres rassemblée par le cardinal, et de l'idée d'une Bibliothèque publique – devait se faire par les mazarinades. Le corpus cité plus haut reflète donc une communication articulée autour de quelques arguments constamment rappelés d'une pièce à l'autre, que nous pouvons synthétiser comme suit :

- 1) l'attestation que, plus que la seule *ouverture*, la *donation* au public, constituait l'horizon exclusif de l'activité de Mazarin en tant que collectionneur de livres et de manuscrits ; dans l'*Advis à nosseigneurs de Parlement*, Naudé se dit « prest de jurer sur les saintes Evangiles que l'intention de son Emin. a tousjours esté telle » (p. 5) ;
- 2) la démonstration que ce grand dessein mazarino-naudéen était déjà en marche avant que la Fronde n'éclate, en suspendant un processus que plusieurs réalisations permettaient pourtant de constater ;
- 3) la revendication d'une ouverture sans réserve. La bibliothèque sera, lit-on dès la première édition du *Mascurat* (août 1649) « ouverte pour tout le monde *sans excepter âme vivante* »⁷⁰. La formule doit être rapprochée d'un impératif théorique que Naudé avait formulé vingt ans plus tôt : « En vain celuy-là s'efforce il de pratiquer aucun des moyens susdits, ou de faire quelque despense notable apres les livres, qui n'a dessein d'en vouer & consacrer l'usage au public, & de n'en desnier jamais la communication *au moindre des hommes* qui en pourra avoir besoin »⁷¹. La formule désigne, pour horizon d'attente et de justification du projet bibliothécaire, une communauté universelle étendue à tous les hommes, même les « moindres ». Elle est d'autant moins ambiguë, dans l'universalité de son périmètre, que Naudé parle ailleurs des communautés plus traditionnellement et plus prudemment considérées comme composant le public naturel des bibliothèques, à savoir, pour ne retenir que les désignants rencontrés dans l'*Advis*, les « hommes curieux », les « hommes de lettres », les « honnetes hommes doctes et bien entendus », ou les « galands hommes ».
- 4) le retournement du critère de la taille de la collection. Naudé entend en effet démontrer que les dimensions exceptionnelles de la collection ne devaient plus être considérées comme un objet de scandale et de suspicion, mais plutôt comme un facteur de renforcement de la légitimité du geste de donation et de son bénéfice public. Dès l'*Advis* (1627), il avait défendu les bénéfices de « la nompareille & prodigieuse quantité » de livre, défendue à celui qui « ne veut satisfaire qu'à soy mesme » et réservée à « celui qui ne cherche qu'à contenter & obliger le public »⁷². Il y a là un renversement des poncifs des diatribes anti-bibliophilique. Facteur d'universalité et d'utilité, de lustre et de crédit, la masse de la collection sert désormais de mesure à sa vocation publique. L'*Advis à nosseigneurs de parlement* ne dit pas autre chose, en alignant subtilement la Mazarine projetée sur les trois grandes bibliothèques surgies en Europe au tout début du siècle, l'Angelica, l'Ambrosienne et la Bodleienne :

...la posterité jouyroit sans fin d'un depost si avantageux, & qui pouvoit sans prejudicier à ces fameuses Bibliothèques de Rome, de Milan & d'Oxford, passer non feulement pour le plus bel amas de livres qui ait esté fait jusques à present, mais encore pour la huitième merveille de l'Univers.

Naudé reprenait ici une chronologie officielle des bibliothèques publiques de l'Europe moderne, qu'il avait contribué à établir en 1627 : « il n'y a maintenant, au moins suivant ce que j'en ay peu

⁷⁰ *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième janvier jusques à la declaration du premier avril mil six cens quarante neuf* [Mascurat, 1^{re} éd.], [Paris, 1649], p. 189.

⁷¹ Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*..., p. 152 (chapitre IX : « Quel doit estre le but principal de cette Bibliothèque »).

⁷² *Ibid.*, p. 26-33 (chap. III : « La quantité de livres qu'il faut y mettre »).

sçauoir, que celles du Chevalier Bodleui à Oxfort, du Cardinal Borromee à Milan, & de la Maison des Augustins à Rome, où l'on puisse entrer librement & sans difficulté »⁷³;

- 5) l'évocation du parti architectural ayant présidé, depuis 1646, à l'édification et à l'organisation de la grande galerie conçue pour la bibliothèque le long de la rue de Richelieu, et dont la Fronde a interrompu l'installation. Ce programme comportait entre autres une porte d'accès depuis la rue de Richelieu, c'est-à-dire depuis la ville, qui ménagerait un accès public à la bibliothèque, entièrement dissocié de la logistique palatiale. Dans le *Mascurat*, le personnage de Saint-Ange suggère que « la plupart des hommes doctes & judicieux aimeront mieux se passer comme ils ont fait jusques à présent de cette bibliothèque, que de s'exposer aux caprices d'un Suisse, & aux insolences de tant de pages, & de laquais pour y entrer ». À quoi répond Mascurat : « L'on a pourveu a toutes ces difficultez par une entrée particulière, qui sera dans la rue de la porte de Richelieu, et la chose estoit desia si avancée, que lors de la sortie du Roy [c'est-à-dire la fuite à saint Germain lors de la Nuit des Rois, la 6 janvier 1649], on gravoit en marbre noir et lettres d'or, l'inscription qui devoit estre sur ladite porte, pour advertir tous les passans d'y entrer »⁷⁴. Cette porte a existé, nous en avons retrouvé la trace dans les mémoires des travaux effectués dans le Palais Mazarin⁷⁵. Et sa fonction, nous dit Naudé, devait être rendue évidente par une inscription de marbre. Celle-ci, si elle a jamais été achevée, voire installée (elle aurait pu l'être à partir de 1653 au moment de la reconstitution de la bibliothèque), n'a pas été conservée mais nous en connaissons le texte. Naudé le donne dans le *Mascurat* et dans l'*Advis à nosseigneurs de Parlement*. Il fait dire à Mascurat, dès la première édition du *Jugement* (août 1649) : « Naudé qui l'avoit fait imprimer de la façon qu'elle devoit estre gravée, en distribua lors quelques-unes à ses amis »⁷⁶. C'est ce document, dont subsistent aujourd'hui au moins deux exemplaires, que nous proposons d'intégrer au corpus des mazarinades, en forgeant le genre de « mazarinade épigraphique » (ill. 1)⁷⁷. L'impression doit en être attribuée à Sébastien Cramoisy, l'imprimeur du *Mascurat*. Il est peu vraisemblable que ce document, qui se présente comme un placard imprimé (286 x 275 mm pour la justification), ait été conçu comme un modèle pour le graveur sur marbre. Même s'il s'agit bien d'une impression figurée, qui mime ou reproduit une inscription épigraphique ayant peut être existé, sa publication et sa diffusion en font une mazarinade. Une mazarinade apologétique, dont le contenu en latin limitait sans doute l'audience, mais à laquelle la forme figurée du relevé d'inscription donnait la fiabilité d'une « pièce justificative ».

À défaut de l'exposition de la plaque, la diffusion de la transcription typographique devait contribuer dans le même temps à la notoriété de la fondation, à sa publicité, à la solidité de l'institution et partant à l'intégrité de la collection, enfin à la défense du cardinal. L'inscription manifeste en effet, avec éloquence, tout à la fois l'autorité du Roi et de la Régente (5 premières lignes), le geste de donation (D.D.D. pour *donum dedit dedicavit*), la volonté personnelle du fondateur (*voluit... dotavit... commendavit*), la dimension universelle de la bibliothèque (*omnium linguarum, artium, scientiarum libris*), sa vocation à nourrir les sciences et les arts et son efficacité

⁷³ *Ibid.*, p. 154.

⁷⁴ Gabriel Naudé, *Jugement...*, *op. cit.* [1649], p. 191.

⁷⁵ « une grande porte brisée qui est sur la rue pour entrer dans la bibliotecque avec la grille de fer dessus faicte de gris à deux couches », *Mémoire des ouvrages de peinture faictes par Thomas Boudan... par commandement de Monsieur de Valpergue* [Maurizio Valperga], *commencées en mai 1648* », visé par l'architecte Pierre Le Muet le 20 novembre 1649, Archives nationales, MC/CXII, 61 (mémoire déposé le 1^{er} mars 1653).

⁷⁶ P. 190.

⁷⁷ BnF, ms. fr. 22 592 et Bibl. Mazarine, 2^o-10924 Rés. Le second, vraisemblablement « détaché » d'un recueil de mazarinades dans lequel il se trouvait plié et relié, a été acquis en décembre 2013.

pédagogique (*instructissimam [...] disciplinarum incremento*), son statut d'ornement de la ville et de la nation (*urbis splendiori, Galliarum ornamento*), son ouverture et son accessibilité (*publice patere*), la solidité et la pérennité du geste (*censu perpetuo dotavit*). Le tout explicitement daté d'un temps qui était celui d'avant la Fronde (*MDCXLVIII*), ce qui donne au discours et à l'intention une authenticité indépendante des nécessités d'une défense ou d'une protestation.

La Fronde avorte le premier projet bibliothécaire de Mazarin, la rhétorique naudéenne ne porte pas ses fruits à court terme, et le brevet de 1650 n'est d'aucune efficacité juridique. Mais, comme on le sait, ce n'est que partie remise, et une dizaine d'années plus tard Mazarin formulera à la veille de mourir des intentions autrement mieux mises en œuvres. On sait désormais que la Fronde a effectivement conduit Mazarin à précipiter la fondation de « sa » bibliothèque publique, en actant un transfert de propriété (qui cependant n'empêchera pas la dispersion de la collection, et qui fut « oublié » lors de son retour au pouvoir en 1653). Quelles que soient les résistances qu'il ait manifestées, quelque déterminant qu'ait été le contexte politique de cette décision, le grand dessein mazarino-naudéen était programmé. Les défenseurs de Mazarin n'avaient pas tort de se fonder sur les premiers signes tangibles de sa réalisation pour défendre et l'homme et la collection. Pour le mécène et le politique, comme pour le conseiller et le bibliothécaire, qui cherchaient à asseoir solidement les conditions de l'inaliénabilité dans le temps de la bibliothèque et la *fama* de son initiateur, la force et la réalité des arguments avancés (masse et universalité de la collection, accessibilité inédite, publicité...) constituaient sans doute des garanties supérieures à la forme juridico-administrative idéale de l'institution (d'où la discrétion et l'inefficacité du brevet). Ainsi les mazarinades ont-elles constitué le premier lieu d'explicitation cohérente, et d'exposition publique, du projet de Bibliothèque Mazarine. Elles ont de ce fait, par-delà la Fronde, puissamment contribué à la fondation – reportée – de l'institution.